



Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Bloy, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Salées
La Bèche, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognioz, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : SCoT – Adhésion 2018 à la Fédération nationale des SCoT

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu l'arrêté n°2017-220 du 16 novembre 2017 donnant délégation à Yves DUJOL pour les affaires traitant du SCoT de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant le travail sur la modification du SCoT en cours,

Décide

Article 1 : L'adhésion à la Fédération nationale des SCoT, domiciliée CCM Lyon Tony Garnier, 238 route de Vienne, 69008 LYON, est renouvelée pour l'année 2018.

Article 2 : Le montant de la cotisation fixé à 600 € sera versé à la Fédération nationale des SCoT.

Article 3 : M. le Président et Mme la Trésorière Principale d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 23 octobre 2018

Le Vice-Président

Yves DUJOL

